Image not found or type unknown

combien de temps entre deux cdi

Par **cheesy**, le **04/04/2012** à **10:39**

bonjour, j ai quitté là société decathlon le 16 mars dernier pour changer de région. J ai donc à nouveau postulé dans un autre decathlon mais je souhaitait connaître le délais légal entre deux cdi dans la même entreprise sachant que c est moi qui ai initié mon départ (démission). Merci d avance pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **04/04/2012** à **11:10**

Bonjour,
Il n'existe aucun délai. Vous pouvez démissionner le matin et être réengagé à midi par le même employeur si ça lui dit...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés